



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Philippe Lefevvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

Pouvoirs : de M. Philippe Lefevvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

FISCALITE 2023 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-038 en date du 10 mars 2023 concernant le vote des taux de taxe foncière bâti (TFB) et de taxe foncière non bâti (TFNB), fixé comme suit :

Taxes locales	Bases d'Imposition Prévisionnelles 2022	Taux Année 2022	Produits attendus 2022	Bases d'Imposition Prévisionnelles 2023	Proposition de Taux Année 2023	Produits attendus 2023	Ecart
Taxe Foncière (Bâti)	905 300	42,24 %	382 399	1 060 000	42,24 %	447 744	+ 65 345
Taxe Foncière (Non Bâti)	268 100	26,75 %	71 717	286 900	26,75 %	76 745,75	+ 5 028,75

Lors du conseil municipal du 10 mars 2023, il avait été évoqué que le conseil municipal devra se prononcer sur le vote du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THS), de nouveau instaurée.

Il a été rappelé qu'en l'absence de taux de THS dans une délibération, les services fiscaux sous-entendent que la collectivité ne souhaite pas percevoir de produit à ce titre. Monsieur le Maire informe que la commune a jusqu'au 15 avril 2023 pour se prononcer.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n° 2021-038 comme sui, et d'intégrer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Taxes locales	Bases d'Imposition Prévisionnelles 2022	Taux Année 2022	Produits attendus 2022	Bases d'Imposition Prévisionnelles 2023	Proposition de Taux Année 2023	Produits attendus 2023	Ecart
Taxe Foncière (Bâti)	905 300	42,24 %	382 399	1 060 000	42,24 %	447 744	+ 65 345
Taxe Foncière (Non Bâti)	268 100	26,75 %	71 717	286 900	26,75 %	76 745,75	+ 5 028,75
Taxe Habitation (Résidence Secondaire)	228 149	0	0	244 348	18,00 %	43 982,64	+ 43 982,64

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions du III de l'article 1639 A du code général des impôts et les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023, comme suit :

✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,24 %

✓ La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,75 %

- **DECIDE** de voter le taux d'imposition de la taxe d'habitation au titre des résidences secondaires, pour l'année 2023, à 18 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété auprès des services préfectoraux ainsi qu'à la Direction Départementale des Finances publiques, accompagné de cette présente décision
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 053-200054716-20230331-2023031-DE